



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Maitres auxiliaires

Question écrite n° 14671

### Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la non-prise en compte des maitres auxiliaires dans la réforme du système éducatif. Car ces professeurs, qui exercent depuis plusieurs années, assurent les mêmes cours et ont les mêmes responsabilités que leurs collègues titulaires. C'est pourquoi il lui demande s'il n'est pas dans ses intentions de réétudier la revalorisation de la fonction enseignante.

### Texte de la réponse

Reponse. - La situation des maitres auxiliaires, et en particulier l'accès de ces agents à des corps de fonctionnaires titulaires, constitue l'une des préoccupations majeures du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. En effet, outre l'augmentation très sensible du nombre de places offertes aux concours internes et externes pour l'accès aux corps de personnel enseignant, des projets de textes sont actuellement en cours de publication en vue d'alléger les conditions exigées pour faire acte de candidature à ces concours. D'autre part, des études sont en cours en vue d'examiner les conditions permettant de favoriser, au bénéfice des personnels en exercice et en particulier des maitres auxiliaires, la préparation aux concours précités. L'ensemble de ces dispositions doit être de nature à offrir aux maitres auxiliaires de réelles possibilités d'accès aux différents corps enseignants titulaires. Par ailleurs, l'ensemble des indemnités prévues pour les personnels titulaires est également applicable aux maitres auxiliaires, à l'exception de l'indemnité de première affectation. Enfin, un groupe de travail s'est constitué pour examiner les conditions de paiement des rémunérations des maitres auxiliaires et les problèmes y afférents.

### Données clés

**Auteur :** [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14671

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juin 1989, page 2748